

SUMMER STUDENT LECTURESThis week :

In the Auditorium
Language : English

at 08.30	2.8	- Free	
	3.8	- Free	
	4.8	- T. Bloch	- The Architecture of Large Computers
	5.8	- idem	- " " "
	6.8	- idem	- " " "
at 10.00	2.8	- V.F. Weisskopf S. Fubini V.L. Telegdi	- Particles and Symmetries
	3.8	- idem	- " " "
	4.8	- idem	- " " "
	5.8	- idem	- " " "
	6.8	- idem	- " " "
at 11.15	2.8	- H. Koch	- Pions and Antiprotons as Probe Particles in Nuclear Physics.

Next week :

at 08.30	9.8	- E. Fischer	- Ultrahigh Vacuum of the CERN Intersecting Storage Rings
	10.8	- idem	- " " "
	11.8	- R. Dobinson C. Fabjan I. Pizer M. Sendall	- Electronic Detectors and Nuclear Instrumentation
	12.8	- idem	- " " "
	13.8	- idem	- " " "
at 10.00	9.8	- P. Sonderegger	- High Energy Physics for the Non-Physicist
	10.8	- idem	- " " "
	11.8	- idem	- " " "
	12.8	- idem	- " " "
	13.8	- idem	- " " "
at 11.15	9.8	- V.F. Weisskopf S. Fubini V.L. Telegdi	- Particles and Symmetries
	10.8	- idem	- " " "
	11.8	- idem	- " " "

cern information

ADRESSES POSTALES DU CERN

Rappel :

1. En Suisse

CERN
CH - 1211 GENEVE 23
Suisse / Switzerland

2. En France

CERN
Site de Prévessin
F - 01631 CERN CEDEX
France

Ces adresses seront portées prochainement sur le papier à en-tête de l'Organisation.

TO ALL MEMBERS OF
CERN PERSONNEL

A TOUS LES MEMBRES
DU PERSONNEL

The Rules of the CERN Staff Insurance Scheme (provisional edition) in force as from 1 July 1976, are now available and may be obtained on request at divisional secretariats.

Les Statuts de la Caisse d'Assurances du CERN (édition provisoire), en vigueur depuis le 1er juillet 1976, sont dès à présent disponibles auprès des secrétariats de division.

CERN STAFF INSURANCE
SCHEME MANAGEMENT
BOARD

At its 107th meeting, on 23 June 1976, the CERN Staff Insurance Scheme Management Board was officially informed of the decision of CERN Council to bring new Rules into force on 1 July 1976. Since this decision affects, apart from the routine work of the Scheme, the Board's constitution, the Board felt that it would be in the best interests of the proper management of the affairs of the Scheme for the Board members to invite the Director-General to appoint the present Board to continue to manage the current affairs of the Scheme until such time as the new Rules could be fully implemented and the Board's composition brought into line therewith.

In addition, the Board settled as much of the current business under the present (i.e. 1967) constitution as possible, and prepared a list of matters with which the Board as reconstituted should deal in a recommended order of priority. These include the application of the provisions of the new Rules to existing beneficiaries, the information of the staff, the implementation of the interim and acquired right provisions as and when benefits arise in the near future in respect of members already in the Scheme, the preparation of standing Orders (including Election Procedures) for the Management Board, and the admission of Fellows to the Pension Fund.

The Board instructed the Scheme's Management to issue to all insured staff a copy of the document approved by the Council, making it clear that this provisional edition was subject to some final checking of drafting for equivalence between French and English language versions, and requesting the insured members of staff to defer questions of detail until fuller explanatory information could be published later this year.

COMITE DE GESTION DE LA
CAISSE D'ASSURANCES
DU CERN

A sa 107ème réunion, le 23 juin 1976, le Comité de Gestion de la Caisse d'Assurances du CERN a été officiellement informé de la décision du Conseil du CERN de mettre en vigueur les nouveaux Statuts, à compter du 1er juillet 1976. Etant donné que cette décision a des répercussions non seulement sur les activités courantes de la Caisse, mais aussi sur la composition du Comité de Gestion, les membres de ce Comité ont estimé que pour assurer au mieux l'administration de la Caisse, il convenait de demander au Directeur général qu'il les charge de continuer à gérer les affaires courantes pendant le temps nécessaire pour mettre pleinement en œuvre les nouveaux Statuts et remanier en conséquence la composition du Comité.

En outre, l'actuel Comité, selon les Statuts de 1967, a réglé un maximum d'affaires courantes et préparé, à l'intention du futur Comité, une liste de questions à traiter avec des recommandations quant à leur priorité. Ces questions comprennent l'application des nouveaux Statuts aux actuels titulaires de prestations, l'information du personnel, la mise en œuvre des dispositions transitoires et en matière de droits acquis lors de l'ouverture d'un droit à prestations dans le proche avenir en ce qui concerne les actuels membres de la Caisse, la préparation d'un nouveau règlement intérieur, y compris les procédures en matière d'élections pour le Comité de Gestion et l'admission des boursiers à la Caisse de Pensions.

Le Comité a donné pour instruction à l'Administration de la Caisse de communiquer à tous les membres de la Caisse un exemplaire du document approuvé par le Conseil, en précisant qu'il s'agit d'un texte provisoire, dont la rédaction doit encore être vérifiée du point de vue de l'équivalence entre les versions française et anglaise, et en demandant aux membres qui auraient des questions de détails à poser d'attendre la publication d'explications plus complètes, avant la fin de l'année.

ON RECHERCHE ...
D'URGENCE

Un filtre condenseur, poids 40 kg., long. 1,30 m, diamètre 0,45 m, disparu du BA7 entre le 3 et le 15 juin. Cet appareil était dans son emballage d'origine "Leybold-Heraeus". Les personnes pouvant donner des informations sont priées de s'adresser à Mr. Mallay - Tél. 5377.

LISTE TELEPHONIQUE :
Rectifications

Liste alphabétique :
Mme P. Cattani : No. 4471 (supprimer No. 2847)
M. Werner Albrecht : No. 2715 (supprimer No. 3935)

Liste analytique :
Version française - Attachés/ Boursiers } - pour ces 4 rubriques,
Version anglaise - Associates/ Fellows } - supprimer le No. 2847
et lire Nos. 4471 - 4473.

ALLOCATIONS POUR
ENFANTS DE 18 ANS
OU PLUS

Conformément aux articles R IV 1.12 et 1.13, des allocations sont payées pour les enfants

- de moins de 18 ans et
- de moins de 25 ans s'ils fréquentent à plein temps un établissement d'enseignement, ou s'ils sont titulaires d'un contrat d'apprentissage consacré par la législation locale.

Il est demandé aux membres du personnel ayant des enfants âgés de 18 ans et plus, et recevant du CERN des allocations à ce titre, de compléter la formule ci-dessous et de la retourner à l'adresse indiquée avant le 15 septembre 1976.

Pour les enfants qui ne poursuivront pas un enseignement ou un apprentissage à plein temps au-delà de l'année scolaire 1975/76 les allocations cesseront d'être versées à partir du 1er septembre 1976. Passée cette date, les enfants concernés ne seront plus couverts par l'assurance maladie Austria à moins qu'une prime complémentaire soit versée en leur faveur.

Pour les enfants qui poursuivront leurs études à plein temps pendant l'année scolaire 1976/77, un certificat de l'établissement scolaire devra être envoyé au Bureau des Remboursements et Congés avant le 1er novembre 1976, sinon l'allocation sera supprimée avec effet rétroactif au 1er septembre 1976.

Division du Personnel / Tél. 3238



A : Mme E. Deluermoz, Bureau des Remboursements et Congés
Division du Personnel

De : Division:

(A*) Mon fils/ma fille
né(e) le _____ poursuivra ses études à
plein temps pendant l'année scolaire 1976/77 à

(nom de l'établissement). Je vous ferai parvenir un certificat de scolarité ou un contrat d'apprentissage avant le 1er novembre 1976. J'ai bien noté que le paiement de l'allocation est subordonné à la présentation du certificat de scolarité.

(B*) Mon fils/ma fille
né(e) le _____ a terminé ses études à plein
temps le _____. J'ai bien noté qu'il/elle n'est
plus couvert(e) par l'assurance maladie Austria en tant
qu'enfant à charge.

Signature :

Date:

(*) remplir ce qui convient.

CHILDREN AT CERN

Reminder :

All staff are reminded that, whilst the public areas of the site, notably the restaurants, are open to children with their parents, only in very exceptional circumstances should children go to other parts of the site, and in particular into experimental areas, laboratories and workshops. Parents are entirely responsible for any accident which takes place if this rule is disregarded.

ENFANTS AU CERN

Rappel :

Il est rappelé à tout le personnel que si les zones du domaine normalement accessibles au public, et en particulier les restaurants, sont ouvertes aux enfants accompagnés de leurs parents, ce n'est qu'à titre tout à fait exceptionnel qu'ils peuvent aller ailleurs, et tout spécialement dans les zones expérimentales, laboratoires et ateliers. Si cette règle n'est pas observée, la responsabilité en cas d'accident est entièrement celle des parents.

association du personnel

CONDITIONS DE TRAVAIL DE
LA FEMME AU CERN

En prévision de la prochaine révision quinquennale des Statut et Règlement du Personnel, un comité chargé tout particulièrement d'étudier les conditions de travail de la femme au CERN et de formuler des propositions d'améliorations va être créé. Les premières réunions de ce comité devraient avoir lieu au début du mois de septembre. Les personnes désireuses de participer à cette étude sont priées de bien vouloir se faire connaître auprès de Mme B. CREPIN, tél. 4224.

SCHOOL BUS SERVICE

The Staff Association would like to know how many children attending the primary schools and Lycée in Ferney-Voltaire would be interested in a school bus service between Meyrin and Ferney for the 1976/1977 school year. The cost of this transport would be covered by the education grant in accordance with the provisions of Article R.A. 9.04 of the CERN Staff Rules and Regulations, as revised on 1 January 1975. All those who would consider using this service are kindly requested to return the attached form to the Staff Association Secretariat which will then decide, in the light of the replies received, whether a bus service should be organized and will inform those interested. N.B. For all other information concerning schooling matters (admission, canteens, etc.) please contact the Secretariat of the Social Affairs Service, ext. 2486.



FORM TO BE RETURNED TO THE STAFF ASSOCIATION SECRETARIAT

I, the undersigned, NAME FIRST NAME
Address :
Division : Tel. No :
am interested in a Meyrin-Ferney school bus service during the 1976/1977 school year for my child(ren) :
FIRST NAME(S) : PRIMARY SCHOOL OR LYCEE :
Other remarks :
Date : Signature :